VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n° 01

160117

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2016

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2016 est :

ADOPTE PAR 28 VOIX POUR

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
F. NIEZGODA – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016– n° 01' (1/2)
160117'

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – ANNEE 2016

VU l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,

VU l'arrêté préfectoral n° 2737/2013 du 16 décembre 2013 portant création à compter du 1er janvier 2014 de la communauté de communes des Vallées de la Haute Meurthe (CCVHM), par la fusion de la communauté de communes du Val de Meurthe et de la communauté de communes de la Haute Meurthe et le rattachement des communes de Saint-Dié-des-Vosges et de Taintrux,

VU l'arrêté préfectoral n° 2158/2014 du 23 septembre 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes des Vallées de la Haute Meurthe, dont le changement de dénomination de l'établissement, qui devient communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges,

VU l'arrêté préfectoral n° 1257/2015 du 17 août 2015 portant nouvelle modification des statuts de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges,

VU les statuts de la communauté annexés à l'arrêté préfectoral n° 1257/2015 susvisé,

VU la délibération du conseil communautaire n° 2014/01/05 du 13 janvier 2014 décidant l'instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1er janvier 2014,

VU la délibération du conseil communautaire n° 2014/01/06 du 13 janvier 2014 relative à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU la délibération du conseil communautaire n° 2014/10/06 du 10 décembre 2014 approuvant le règlement intérieur de la CLECT,

VU le rapport définitif établi par la CLECT pour l'année 2016, qui retrace le montant des charges transférées à la communauté par chaque commune, au regard des compétences effectivement transférées à l'EPCI depuis le 1er janvier 2014.

Lors de sa réunion du 15 novembre 2016, la CLECT a évalué les charges transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges au titre de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » qui s'ajoutent aux évaluations antérieures arrêtées au 31 décembre 2015.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges et permet d'évaluer le montant net des charges transférées, qui est déduit du montant des attributions de compensation dues par la communauté aux communes membres.

25 novembre 2016– n° 01' (2/2)
160117

Considérant que ce rapport doit être soumis au vote des conseils municipaux des communes membres de la communauté et qu'il doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée de ces assemblées, avant d'être présenté au conseil communautaire pour validation, conformément à l'article susvisé du Code général des impôts,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport définitif établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

David VALENCE

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n° 02

160118

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – ANNEE 2017, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2015-990 DU 06 AOÛT 2015

En application des dispositions de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015, les commerces de détail ont désormais la possibilité de supprimer le repos dominical habituel jusqu'à douze dimanches par an, contre cinq avant la loi. Les dates doivent être arrêtées avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

LE CONSEIL

- Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'ouverture des commerces de la ville les dimanches suivants pour l'année 2017, suite à l'avis favorable du conseil communautaire en date du 23 novembre 2016:

Pour les commerces (hors concessions automobiles) :

- 8 janvier
- 12 février
- 21 mai
- 11 juin
- 2 juillet
- 3 septembre
- 17 septembre
- 1er octobre
- 26 novembre
- 3 décembre
- 17 décembre
- 24 décembre

Pour les concessionnaires (portes ouvertes) :

- 15 janvier
- 19 mars
- 18 juin
- 17 septembre
- 15 octobre

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

---

25 novembre 2016 – n° 03
160119

PERSONNEL TERRITORIAL – MODALITES DE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du travail,

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n° 93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises lui,

CONSIDÉRANT qu'après avis favorable du Comité Technique du 9 novembre 2016, il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant :

* à conclure des contrats d'apprentissage dès l'année scolaire 2016 – 2017,

* à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions à conclure avec les Centres de Formation d'Apprentis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

---

25 novembre 2016 – n° 04 (1/6)
160120

VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		**Chapitre 041 : Opérations patrimoniales**	
Ordre		Ordre	
Article 2128 : Autres agencements et aménagements de terrain	88 281,00	Article 2031 : Frais d'études	250 853,00
		Article 2033 : Frais d'insertions	7 668,00
Article 2135 : Installations générales	113 964,00		
Article 2151 : Réseaux de voirie	49 616,00		
Article 2152 : Installations de voirie	5 580,00		
Article 2182 : Matériel de transport	972,00		
Article 2184 : Mobilier	108,00		
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		**Chapitre 13 : Subventions d'investissement**	
Article 2031 : Frais d'études	115 957,00	Article 1321 : Etat	319 911,00
Article 2033 : Frais d'insertions	864,00	Article 1328 : Autres organismes	43 300,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles		**Chapitre 458 : Opérations sous mandat**	
Article 2121 : Plantations d'arbres	162 510,00	Article 4582 : Recettes	56 197,00
Article 2128 :Autres agencements et aménagements de terrains	80 000,00		
Article 2135 : Installations générales	17 115,00		
Article 21538 : Autres réseaux	-11 136,00		
Article 2161 : Œuvres et objets d'art	-15 000,00		
Article 2184 : Mobilier	5 145,00		
Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	7 656,00		
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières			
Article 275 : Dépôts et cautionnements versés	100,00		
Chapitre 458 : Opérations sous mandat			
Article 4581 : Dépenses	56 197,00		
TOTAL	**677 929,00**		**677 929,00**

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 011 : Charges à caractère général		**Chapitre 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses**	
Article 60612 : Energie électricité	85 000,00	Article 70388 : Autres redevances et recettes diverses	18 000,00
Article 60623 : Alimentation	2 000,00		
Article 60632 : Fournitures de petit équipement	5 000,00		
Article 6068 : Autres matières et fournitures	3 500,00		
Article 611 : Contrats de prestations de services	82 872,00		
Article 6236 : Catalogues et imprimés	4 000,00		
Article 6251 : Voyages et déplacements	3 000,00		
Article 6288 : Autres services extérieurs	3 000,00		
Chapitre 012 : Charges de personnel		**Chapitre 73 : Impôts et taxes**	
Article 64111 : Rémunérations titulaires	-700 000,00	Article 73111 : Taxes foncières et d'habitation	83 058,00
		Article 7321 : Attribution de compensation	-700 000,00
		Article 7325 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommu.	120 107,00
Chapitre 014 : Atténuations de produits		**Chapitre 74 : Dotations et participations**	
Article 73942 : Reversement sur taxe de versement transport	7 646,00	Article 7411 : Dotation forfaitaire	-143 647,00
		Article 74123 : Dotation de solidarité urbaine	154 585,00
		Article 74127 : Dotation nationale de péréquation	-13 417,00
		Article 746 : Dotation générale de décentralisation	54 284,00
		Article 74718 : Autres participations Etat	4 922,00
		Article 7478 : Autres organismes	48 000,00
		Article 748314 : Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	-14 429,00
		Article 74834 : Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	18 856,00
		Article 74835 : Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	-70 317,00
Chapitre 66 : Charges financières		**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**	
Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	-65 664,00	Article 757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	30 268,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		**Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions**	
Article 6718 : Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	84 252,00	Article 7865: Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	482 736,00
Article 673 : Titres annulés	14 000,00		
Article 6745 : Subventions aux personnes de droit privé	-4 000,00		
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions			
Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	548 400,00		
TOTAL	**73 006,00**		**73 006,00**

BUDGET EAU

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement Ordre Article 021 : Virement section fonctionnement	-5 000,00
		Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Ordre Article 281531 : Amortissement travaux réseaux d'adduction d'eau	5 000,00
TOTAL	**0,00**		**0,00**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement Ordre Article 023 : Virement section investissement	-5 000,00	**Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions** Article 7865: Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	19 685,00
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Ordre Article 6811 : Dotations aux amortissements	5 000,00		
Chapitre 66 : Charges financières Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	10 685,00		
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	9 000,00		
TOTAL	**19 685,00**		**19 685,00**

BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Ordre Article 139111 : Agence de l'eau	600,00	**Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** Ordre Article 021 : Virement section fonctionnement	600,00
TOTAL	**600,00**		**600,00**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement Ordre Article 023 : Virement section investissement	600,00	**Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** Ordre Article 777 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	600,00
Chapitre 66 : Charges financières Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	37 804,00	**Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions** Article 7865: Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	69 704,00
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions Article 6865 : Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	31 900,00		
TOTAL	**70 304,00**		**70 304,00**

BUDGET FORETS

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales Ordre Article 2117 : Bois et forêts	600,00	**Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** Ordre Article 2031 : Frais d'études	600,00
TOTAL	**600,00**		**600,00**

BUDGET REGIE DE SPECTACLES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 011 : Charges à caractère général Article 611 : Contrats de prestations de services	19 644,00	**Chapitre 74 : Dotations et participations** Article 7478 : Autres organismes	20 000,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles Article 673 : Titres annulés	356,00		
TOTAL	**20 000,00**		**20 000,00**

BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Ordre Article 13912 : Régions	235 320,00	**Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** Ordre Article 021 : Virement section fonctionnement	235 320,00
Chapitre 13 : Subventions d'investissement Article 1322 : Régions	1 961 000,00	**Chapitre 13 : Subventions d'investissement** Article 1312 : Régions	1 961 000,00
TOTAL	**2 196 320,00**		**2 196 320,00**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 011 : Charges à caractère général Article 6061 : Eau, énergie	-4 000,00	**Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** Ordre Article 777 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	235 320,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement Ordre Article 023 : Virement section investissement	235 320,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles Article 673 : Titres annulés	4 000,00		
TOTAL	**235 320,00**		**235 320,00**

25 novembre 2016 – n°04 (5/6)

BUDGET OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales Ordre Article 2135 : Installations générales	11 271,00	**Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** Ordre Article 021 : Virement section fonctionnement	-600,00
		Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Ordre Article 28188 : Autres immobilisations Corporelles	600,00
		Chapitre 041 : Opérations patrimoniales Ordre Article 2031 : Frais d'études	11 271,00
TOTAL	**11 271,00**		**11 271,00**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement Ordre Article 023 : Virement section investissement	-600,00		
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections Ordre Article 6811 : Dotations aux amortissements	600,00		
TOTAL	**0,00**		**0,00**

BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles Article 2138 : Autres constructions	18 000,00	**Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** Ordre Article 021 : Virement section fonctionnement	18 000,00
TOTAL	**18 000,00**		**18 000,00**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 011 : Charges à caractère général Article 60611 : eau et assainissement Article 60612 : Energie électricité Article 60613 : Chauffage urbain	-5 000,00 -6 000,00 -7 000,00		
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement Ordre Article 023 : Virement section investissement	18 000,00		
TOTAL	**0,00**		**0,00**

25 novembre 2016 – n°04 (6/6)

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

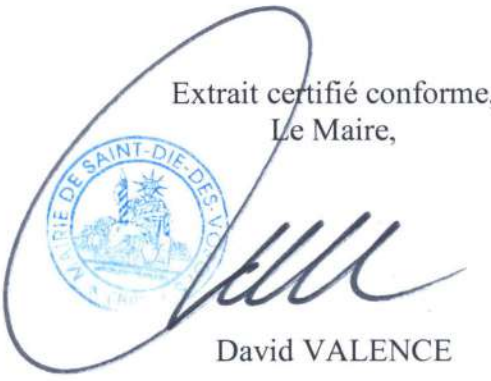

David VALENCE

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n° 05
160121

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE des orientations budgétaires 2017 développées par Monsieur le Maire.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n° 06
160122

PERSONNEL TERRITORIAL – MISE A JOUR DU BAREME DES ASTREINTES ET OUVERTURE DE L'ASTREINTE DE DECISION POUR L'ENCADREMENT FILIERE TECHNIQUE

L'astreinte est une période pendant laquelle l'agent n'est pas à la disposition permanente et immédiate de son administration, mais doit être à proximité pour pouvoir intervenir rapidement. Lorsque l'agent intervient lors d'une astreinte, le temps d'intervention et le temps de trajet sont considérés comme du temps de travail effectif. L'agent peut, soit être indemnisé, soit récupérer ses heures.

Les personnels susceptibles de réaliser les astreintes sont désignés en séance du Comité Technique.

Les astreintes sont déjà mises en œuvre au sein de la ville de Saint-Dié-des-Vosges. Cependant, il est nécessaire de mettre à jour leurs montants réglementaires et de donner la possibilité à la collectivité d'utiliser l'astreinte de décision pour le personnel encadrant technique, astreinte non mise en œuvre jusqu'à présent.

Le Comité Technique du 9 novembre 2016 a donné un avis favorable à la mise à jour du barème des astreintes et à l'ouverture de l'astreinte de décision pour l'encadrement filière technique.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la revalorisation des montants réglementaires des astreintes, selon barème joint,

- APPROUVE la possibilité, pour la collectivité, d'utiliser l'astreinte de décision pour le personnel encadrant technique,

- AUTORISE le Maire à appliquer les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016– n° 07

160123

PERSONNEL TERRITORIAL – MISE EN PLACE DES ASTREINTES DE DENEIGEMENT

La ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de mettre en place des astreintes de déneigement. Deux types de périodes sont définies pour les astreintes de déneigement :

- Astreintes classiques : du 15/12/2016 au 15/03/2017 : l'astreinte est payée, que l'agent intervienne ou non,

- Astreintes du 1/12/16 au 15/12/16 et du 15/03/17 au 31/03/17 : un calendrier prévisionnel des agents est mis en place. Ces astreintes ne sont payées que si les agents sont amenés à intervenir. Elles sont majorées à 50 %.

En cas de neige en dehors de cette période, celles-ci feront l'objet d'astreintes majorées sur la base du volontariat des agents.

Le Comité Technique du 9 novembre 2016 a donné un avis favorable à la mise en place des astreintes de déneigement.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la mise en place des astreintes de déneigement,

- AUTORISE le Maire à appliquer les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n°08

160124

DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES – AVENANT A LA CONVENTION DU 27 AVRIL 2007 RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

VU l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 22 du 23 mars 2007 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

VU la convention entre le Préfet des Vosges et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en date du 27 avril 2007 ;

Dans le cadre du projet Actes budgétaires portant sur la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire locale, l'Etat a créé et mis à la disposition des collectivités territoriales l'application TotEM – Totalisation et Enrichissement des Maquettes. Cette application gratuite et librement téléchargeable permet de consolider les données budgétaires et extrabudgétaires contenues dans les progiciels de gestion ou sous d'autres formats afin de générer budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs complets sans double saisie. Une fois le budget voté, c'est le fichier XML complet issu de TotEM qui est télétransmis en préfecture en vue du contrôle budgétaire.

Les préfectures visualisent les budgets ainsi télétransmis dans l'application Actes budgétaires qui leur permet d'exercer une partie du contrôle budgétaire de façon automatique et de disposer d'un document facilement exploitable pour les contrôles approfondis.

Parmi les prérequis indispensables à l'utilisation de TotEM figure la signature avec la Préfecture d'une convention permettant la transmission au contrôle de légalité de pièces dématérialisées via l'application ACTES. Cette convention ayant été signée le 27 avril 2007, il convient aujourd'hui de signer un avenant précisant que :

- La collectivité peut transmettre des actes au format XML (format pour les documents budgétaires) ;
- L'ensemble des actes budgétaires d'un exercice doivent être télétransmis (BP, BS, DM, CA) ;
- La délibération budgétaire en tant que telle ou la dernière page du document budgétaire signée (valant délibération) doit être transmise via Actes réglementaires dans la foulée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cet avenant permettant de dématérialiser les actes budgétaires 2017.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer un avenant à la convention du 27 avril 2007 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n° 09

160125

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques du 2 mai 2014 modifiant le dispositif de traitement des créances éteintes ;

Vu la demande d'admission en créances éteintes adressées par Madame Sophie Breton, Comptable publique responsable de la Trésorerie de Saint Dié Gestion Publique Locale, en date du 28 octobre et 17 novembre 2016 ;

Vu les ordonnances de clôture à effacement de dettes prononcées par le Tribunal d'Instance de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 20 octobre 2015 et du 6 octobre 2016 ;

Considérant que le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendu exécutoire par le Juge d'Instance entraîne l'effacement de toutes les dettes non-professionnelles des débiteurs à l'exception de celles mentionnées à l'article L333-1 et de celles dont le prix a été payé aux lieu et place des débiteurs par la caution ou le coobligé ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en créances éteintes les titres de recettes suivants :

Titre	Débiteur	Objet	Montant
2015/1586	Héléna HERRY	Documents non rendus à la Médiathèque	49,68 €
2012/496	Nadège GIRODAT	Restauration scolaire	44,00 €
2013/60	Nadège GIRODAT	Restauration scolaire	79,00 €
2014/185	Nadège GIRODAT	Restauration scolaire	96,50 €
2014/3025	Nadège GIRODAT	Restauration scolaire	85,00 €
2015/702	Nadège GIRODAT	Activités périscolaires	12,00 €
2016/307	Nadège GIRODAT	Activités périscolaires	82,40 €
2016/647	Nadège GIRODAT	Activités périscolaires	28,60 €

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADMET en créances éteintes la somme de 477,18 € sur le budget principal,

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n° 10

160126

CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER – 37 ROUTE D'HERBAVILLE

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a acquis sur la Société d'Équipement Vosgienne une parcelle de terrain originairement cadastrée section BL N°124, terrain sur lequel se trouve encore actuellement un bâtiment abandonné depuis plusieurs années.

Le projet initialement envisagé n'ayant pu connaître une issue favorable, et le bâtiment s'y trouvant étant resté inhabité, a continué à se dégrader et a subi de multiples intrusions obligeant la ville à en murer les accès afin d'éviter des incidents.

Il est proposé de céder ce bien immobilier, n'offrant que peu d'intérêt pour la Ville, et qui demanderait des travaux importants afin de le réhabiliter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Vu le courrier du Directeur des services de France Domaine en date du 17 octobre 2016 concernant le bien cadastré section BL N°135 (partiel) situé 37 route d'Herbaville, d'une contenance d'environ 48a00ca – bornage et délimitation en cours.

Vu le 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente à l'amiable du bien immobilier cadastré section BL N°135 (bornage en cours), situé 37 route d'Herbaville, d'une contenance d'environ 48a00ca, au montant de 28 000 € net vendeur – frais d'acte à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2016 – n° 11

160127

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2016, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

Fonction 401 (sports) :
- Jeune Etoile Cycliste Déodatienne et Environs.....1 100 €
- Trail des Roches.....500 €
  (aide individuelle championnat du monde Sarah Vieuille)
- Evolution VTT.....500 €
  (aide individuelle sportif de haut niveau Sabrina Enaux)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

David VALENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en exercice..... 35

Nombre des Membres présents à la séance..... 28

Procurations 7

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 novembre 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Dominique CHOBAUT
Marie-France LECOMTE	à	Vincent BENOIT
Marie-Claude ANCEL	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Johann RUH
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON
Fabien NIEZGODA	à	Christine URBES

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.